



Pomy, le 8 novembre 2020

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2020 – 06

Budget de fonctionnement pour l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2021, précédée d'une préparation longue et difficile, en étroite collaboration avec les membres de l'exécutif et le boursier est conforme aux préoccupations exprimées par la municipalité et les membres du Conseil ces dernières années.

Nous faisons face, années après années, à des déficits structurels qui ne peuvent être améliorés au niveau des comptes qu'à force d'économies très importantes sur nos infrastructures. Ces coupes dans les entretiens sont certes nécessaires mais, dans le temps, portent préjudice à la valeur de nos actifs. Elles ne peuvent dès lors pas être répétées indéfiniment et des modifications devront être proposées par la municipalité pour trouver d'autres solutions afin d'équilibrer durablement nos budgets futurs.

De plus, suite à divers gros projets d'importance réalisés ces dernières années, nous devons impérativement restreindre nos investissements et nos charges tout en cherchant des nouvelles sources de revenus.

Le budget de fonctionnement 2021 présente un excédent de charges de CHF 291'772.-, y compris les amortissements obligatoires.

Nous souhaitons mettre en lumière les modifications d'importances, par rapport à l'année précédente, avec le détail des comptes budgétaires suivants :

1. ADMINISTRATION

101. Conseil communal

101.300 Bureau du Conseil général – Tous les cinq ans, les communes vaudoises organisent leurs élections générales. Pour la législature à venir, elles auront lieu le 7 mars 2021. L'organisation du scrutin amène des frais supplémentaires budgétisés à CHF 2'000.-.

102. Municipalité

102.300 Traitement des municipaux – Le traitement des conseillers municipaux reste inchangé, malgré la charge de travail en augmentation années après années. Cela représente environ 50 séances de Municipalité ainsi que de nombreuses séances de travail et de préparation.

110. Administration

110.301 Traitement personnel administratif – Le traitement du personnel communal sera augmenté, selon la grille salariale cantonale.

110.311 Achat matériel & informatique – La salle de municipalité sera équipée avec un grand écran interactif pour un montant de CHF 4'000.-.

110.315 Maintenance informatique – La maintenance informatique est en augmentation de CHF 1'900.-.

18. Transports publics

180.351 Participation bassins transports – Notre participation aux bassins de transports diminue par rapport aux années précédentes.

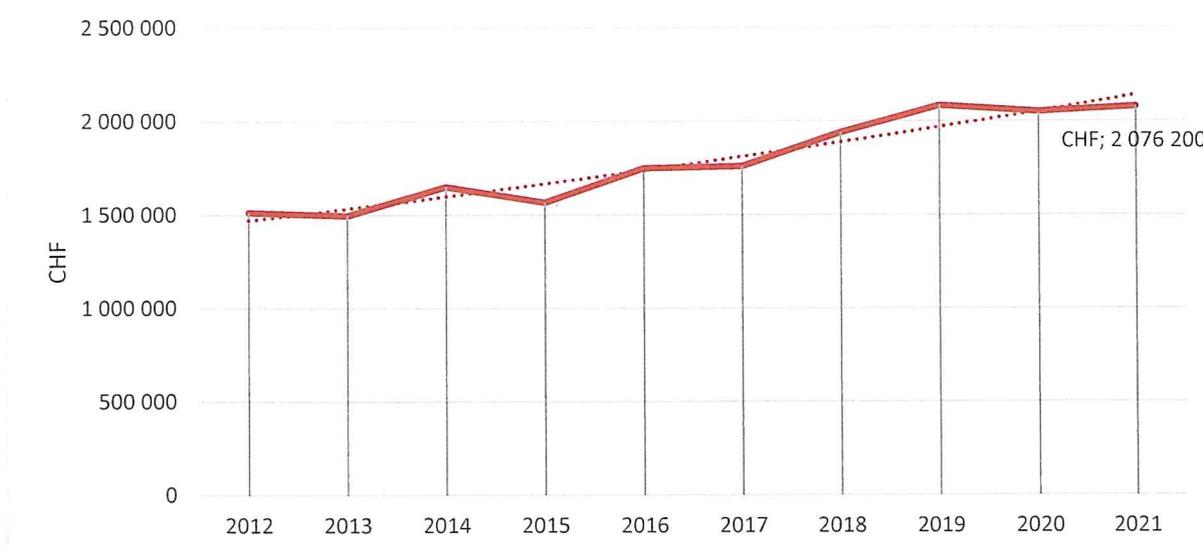
180.452 Couche thématique transport – Un retour de CHF 15'875.- est prévu, selon les acomptes 2021.

2. FINANCES

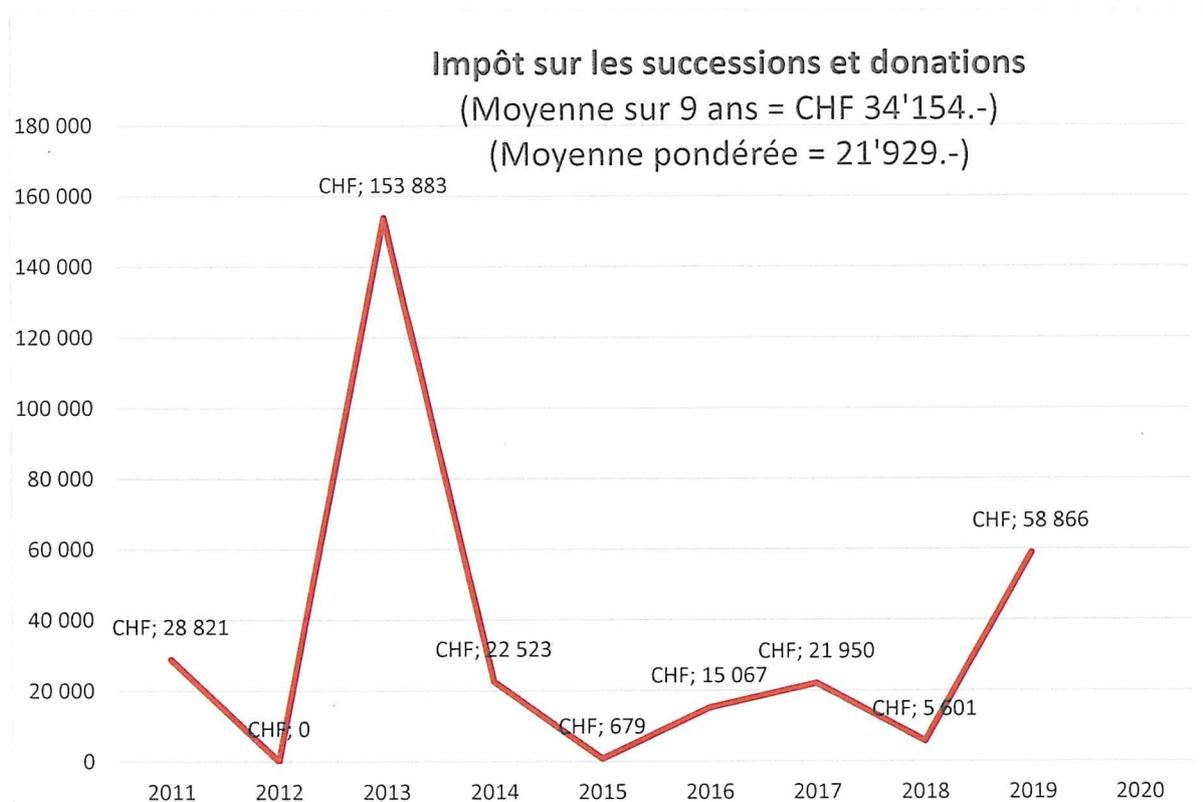
Les revenus financiers sont basés principalement sur les données transmises par l'Administration Cantonale des Impôts.

210.400 Impôt sur le revenu – L'évolution du montant total des impôts depuis 2012 suit une tendance ascendante. Néanmoins, le budget 2021 est légèrement inférieur à cette tendance alors que le budget 2020 suit cette tendance, ce qui permet de dire que les recettes fiscales dans leur ensemble ont été estimées de manière prudente.

2. FINANCES (Evolution de l'impôts depuis 2012)



210.405 Impôt sur les successions et donations – Avec une moyenne pondérée de CHF 21'929.- l'impôt sur les successions et donations contribue de manière significative à la bonne marche du ménage communal. Comme chaque année, nous avons prudemment inscrit un montant de CHF 10'000.- au budget.



3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

320.314 Entretien forêts & divers – La Municipalité a prévu de sécuriser et d'entretenir les berges du Ruisseau des Vuaz. Ces travaux urgents se montent à CHF 20'000.-. Ils sont subventionnés par l'Etat à 60 %.

352.000 Grande salle – Après plusieurs mois d'exploitation de la Poméranne, nous pouvons inscrire au budget des montants proches de la réalité.

352.427 Locations diverses – le montant des locations à des tiers a été diminué.

352.425 UAPE – La location par l'APAJYM du local d'accueil de jour a été réajusté avec les charges liées aux aménagements intérieurs.

353 Ancien Collège

353.314 Entretien bâtiment – En plus de l'entretien courant, nous devons mettre en conformité le conduit de cheminée pour un montant de CHF 20'000.-.

354 Eglise

354.314 Entretien bâtiment – Des travaux de protection des vitraux sont prévus pour un montant de CHF 2'000.-.

358 Bâtiment communal

358.331 Amortissement obligatoire – La valeur au budget du bâtiment communal est CHF 9'000.-. Par conséquent, aucun amortissement n'est prévu en 2021.

4. TRAVAUX

42 Urbanisme

420.318 PGA – La poursuite des travaux du Plan Général d'Affectation sera traité par voie de préavis. Par conséquent aucun montant n'est porté au budget.

43 Routes

430.318 Honoraire, assurance – Afin d'avoir une base de travail complète, l'étude d'un plan général sur la circulation de notre village va débiter avec la première étape pour un montant de CHF 20'000.-. Cette étude nous permettra d'entreprendre les travaux nécessaires à la l'amélioration de la mobilité et sécurité routière.

430.331.024 Amortissement obligatoire routes – L'amortissement du chemin de Calamin est porté au budget, pour la première année, pour un montant de CHF 14'300.-.

450.331.00 Amortissement compostière – Un dernier amortissement de CHF 5'000.- est prévu.

46 Réseau égouts, épuration & eaux de surface

460.314. Entretien canalisation & collecteur – Un effort a été apporté à l'entretien des canalisations d'évacuation des eaux de surface ces dernières années. Néanmoins, nous devons continuer à contrôler et curer certaines de nos conduites d'évacuations. Le montant porté au budget est de CHF 15'000.-.

Suite aux changements climatiques de ces dernières années, notre réseau d'évacuation d'eau de surface présente quelques défauts. Afin d'entreprendre des actions coordonnées et de prioriser nos investissements, nous avons prévu de mettre à l'examen un Plan d'étude d'évacuation EC/EU réalisé par des bureaux spécialisés et accompagné par une délégation municipale. Le montant prévu pour ce dossier est CHF 35'000.-.

460.331 Amortissement obligatoire réseau d'évacuation – L'amortissement du collecteur route de Cuarny est porté au budget, pour la première année, pour un montant de CHF 4'000.-.

460.434 Taxe de raccordement – Au vu des nombreux projets de constructions, un montant de CHF 20'000.- a été porté au budget, en augmentation de CHF 10'000.- par rapport au budget précédent.

460.434.01 Taxe annuelle d'épuration – Nous nous sommes basés sur l'année 2019 pour proposer le montant de CHF 60'000.-, ce qui est plus proche de la réalité.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500.352 Groupement scolaire ASIYE – Basé sur les chiffres transmis par l'association scolaire intercommunal Yvonand et Environs. Bien que le budget soit constant et maîtrisé, l'amortissement des containers modulaires impacte fortement le prix par élève, qui se monte à CHF 4'354,95.

6. POLICE

Les frais liés à la sécurité et la réforme policière ainsi que la Police NV restent stables tout en restant en lien avec la valeur du point d'impôt.

680.318 Assurance – Le montant de CHF 16'000.- correspond à la suite de l'assainissement de la butte de tir de Cronay.

7. SECURITE SOCIALE

710.352.05 Réseau accueil de jour Yvonand-Menthue – Le développement de la capacité d'accueil à Pomy et à Yvonand, ainsi que la création d'un poste de coordinateur au sein de la structure ont pour conséquence une augmentation budgétaire d'environ 15%.

720.351.00 Facture sociale – Selon les chiffres transmis par l'Etat, notre participation à la facture sociale est en augmentation de 7 %.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810.311 Achat matériel, compteurs – Le réservoir de Pomy doit être équipé d'un compteur-débitmètre de sortie. Celui-ci permettra une meilleure gestion de la distribution d'eau.

810.314 Entretien. Réseau, station de pompage – La mise aux normes du réservoir de Pomy implique des modifications de l'installation existante. Ces travaux, reportés depuis plusieurs années, devront être réalisés en 2021.

810.318 Honoraires & Assurances - Notre commune ne dispose pas d'un plan directeur sur la distribution d'eau (PDDE). Afin de répondre à nos obligations, nous allons débiter l'étude de ce dossier, pour un montant de CHF 9'500.-.

810.434.01 Taxe d'introduction – Selon le même modèle que les taxes de raccordement et au vu des nombreux projets de constructions, un montant de CHF 20'000.- a été porté au budget, en augmentation de CHF 10'000.- par rapport au budget précédent.

830.434 Taxe d'introduction – Le budget des taxes a été augmenté de CHF 1'500.-, ce qui correspond à une introduction de gaz supplémentaire.

CONCLUSIONS

Durant toute la législature précédente et dans le cadre de la préparation du budget 2021 la municipalité constate qu'elle dispose d'une marge de manœuvre extrêmement restreinte sur le plan financier.

Les prévisions 2021 montrent que si la réalisation d'actifs à court terme est possible, ceci ne constitue évidemment pas une solution à moyen et long terme. D'autre part, des économies devront être impérativement réalisées.

De plus, à l'avenir la municipalité sera dans l'obligation de présenter des budgets équilibrés dans le but d'assurer le fonctionnement de la commune au quotidien.

De nombreux investissements seront ainsi extraits du fonctionnement pour être proposés au Conseil général par voie de préavis. Ce dernier pourra ainsi se prononcer sur les orientations proposées par l'exécutif. Ceci constitue la meilleure manière de sortir de l'engrenage des budgets structurellement déficitaires et revenir à un équilibre permettant d'assumer la pérennité du ménage communal. Les investissements qui contribuent à l'amélioration des infrastructures seront amortis sur leur durée de vie (30 ans au maximum) et ainsi supportés par les contribuables qui vont en bénéficier.

Toutefois, ces mesures qui exigent que certaines dépenses soient isolées du budget de fonctionnement, poussent la municipalité à augmenter le plafond d'endettement afin de prendre en compte ce genre d'investissements.

La volonté de la municipalité n'est pas d'endetter encore plus la commune, toutefois elle ne veut pas se couper de fonds cantonaux ou fédéraux par exemple, si l'opportunité d'un projet porteur se présentait.

Néanmoins, la Municipalité reste prudente, mais positive quant à l'avenir de notre commune. Les dépenses prévues pour les dossiers du plan d'étude d'évacuation EC/EU, du plan d'étude général sur la circulation et du plan directeur sur la distribution d'eau, nous semblent indispensables et nous permettront d'investir, dans nos infrastructures, de façons coordonnées et de prioriser nos investissements.

Par conséquent, le budget de fonctionnement 2021 se présente de la manière suivante :

Total des charges :	CHF	3'544'937.-
Total des revenus :	CHF	3'253'165.-
Excédents de charges :	CHF	<u>291'772.-</u>

La Municipalité remercie les membres de la commission de gestion, qui accompagnent cette démarche, ainsi que les membres du Conseil général pour leur soutien.

Au terme de ce préavis la Municipalité vous demande, vu de ce qui précède, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2020 – 06 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission de gestion,

DECIDE

- **D'adopter** le budget de fonctionnement 2021 de la Commune de Pomy tel que présenté.

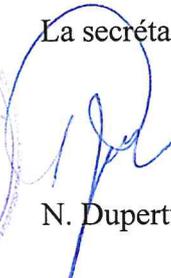
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Y. Débieux

La secrétaire :



N. Dupertuis



Adopté par la municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020

